

**LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE  
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET  
L'ONG « WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF) »  
CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET « CATALYSATION DE LA GESTION DURABLE DES  
FORETS SUR LE SITE DES ZONES HUMIDES TRANSFRONTALIÈRES DES LACS TELE - TUMBA »**

**LORSQUE LE PNUD FAIT FONCTION DE PARTENAIRE DE RÉALISATION**

Monsieur le Directeur Régional de Afrique Central de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**»

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD ») au Congo et les représentants de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» en ce qui concerne la mise en œuvre du projet N° 00078435 Lac Télé- Lac Tumba, ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 1 : Document de projet, pour lequel le PNUD a été choisi comme partenaire de réalisation.
2. Conformément au Document de projet et aux conditions énoncées ci-après, nous confirmons notre accord pour la mise en œuvre par l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» aux fins de la réalisation du projet, des activités ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 2 : Description des activités (ci-après dénommé les « Activités »). D'étroites consultations auront lieu entre l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» et le PNUD sur tous les aspects desdites Activités.
3. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» endosse l'entière responsabilité de la mise en œuvre de toutes les Activités, avec la diligence et l'efficacité requises et conformément à ses Règlement financier et Règles de gestion financière.
4. Dans la mise en œuvre des Activités prévues en vertu de la présente Lettre d'accord, le personnel et les sous-traitants de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» ne doivent à aucun égard être considérés comme des salariés ou des agents du PNUD. Le PNUD décline toute responsabilité concernant les réclamations fondées sur des actes ou des omissions de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» ou de son personnel, ou de ses prestataires ou du personnel desdits prestataires, résultant de l'accomplissement des Activités, ou concernant toute plainte en cas de décès, dommages corporels, invalidité, dégâts matériels ou d'autres risques encourus par l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» et son personnel dans le cadre du travail accompli pour le projet.
5. Les sous-traitants, y compris les ONG sous contrat avec l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» travaillent sous la supervision du représentant désigné de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**». Ces sous-traitants doivent rendre compte à l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» de la façon dont ils s'acquittent des fonctions qui leur ont été attribuées.
6. À la signature de la présente Lettre d'accord, le PNUD effectuera les paiements à l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» en respectant le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 : Échéancier des services, facilités et paiements.
7. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» ne doit prendre aucun engagement financier et n'engager aucune dépense qui résulterait en un dépassement du budget pour la mise en œuvre des Activités, tel qu'il est énoncé dans l'appendice 3. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» doit consulter périodiquement le PNUD sur l'état et l'emploi des fonds et informer promptement le PNUD chaque fois qu'elle aura connaissance d'une insuffisance du budget pour les Activités risquant de compromettre la pleine réalisation du projet, conformément à l'appendice 2. Le PNUD n'est en aucun cas tenu d'allouer des fonds à l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» ni de rembourser les frais par elle engagés en sus du budget total tel qu'il figure dans l'appendice 3.



8. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» doit soumettre un rapport technique et un rapport financier cumulatif pour chaque trimestre. Ce rapport sera soumis au PNUD par l'intermédiaire du Représentant résidant du PNUD dans les 20 jours après la fin du trimestre. Le rapport financier sera présenté conformément au format standard pour les rapports des dépenses du PNUD [dont un modèle est fourni par l'appendice 4]. Le PNUD inclura le rapport financier de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» dans le rapport financier du projet N° 00078435. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» doit présenter les rapports intermédiaires d'activité relatifs aux Activités qui pourront raisonnablement être demandés par le chef de projet dans l'exercice de ses fonctions.

10. L'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» doit remettre un rapport final dans les 12 mois suivant l'achèvement ou la cessation des Activités. Ce rapport comprendra la liste du matériel durable acquis par l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» et tous les états financiers audités ou certifiés et les pièces justificatives et registres y afférents concernant les Activités, conformément à ses Règlement financier et Règles de gestion financière (y compris l'acquisition du matériel)

11. Il sera disposé de l'équipement et des fournitures que le PNUD aura procurés ou financés selon les modalités convenues par écrit à cet égard entre le PNUD et l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**»

12. Toute modification apportée au Document de projet qui est susceptible d'affecter le travail effectué par l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» conformément aux dispositions de l'appendice 2 ne doit être recommandée qu'après consultation entre les parties.

13.a. Sauf disposition expresse contraire par écrit dans le présent Accord, le PNUD est titulaire de la propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux à l'égard des produits, procédés, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériaux directement créés, préparés ou recueillis par l'ONG avec un financement en vertu du présent Accord (le «**Produit de travail de l'Accord**»). Le PNUD accorde par les présentes à l'ONG une licence non exclusive, non commerciale, irrévocable et libre de redevance pour utiliser, copier, publier, distribuer, sous-licencier et préparer des travaux dérivés du Produit de travail en vertu de l'Accord à des fins non commerciales dans la poursuite de sa mission de bienfaisance.

13.b. Le PNUD convient qu'il ne peut prétendre à aucun droit sur la propriété intellectuelle ou autre information exclusive (i) qui préexistait à l'exécution par l'ONG de ses obligations en vertu de l'Accord, ou (ii) que l'ONG peut développer ou acquérir, ou a pu développer ou acquérir, avec d'autres sources de financement ou d'une manière indépendante de ses obligations en vertu du présent Accord (ci-après la «**PI de l'ONG**»). Dans la mesure où la PI fait partie de l'ONG, se réfère à, elle ou provient d'elle pour créer le Produit de travail de l'Accord, l'ONG continue à en détenir la propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux à condition qu'elle accorde au PNUD une licence gratuite, non commerciale et non exclusive pour utiliser, copier, publier et distribuer ladite PI et lesdits droits de l'ONG comme ils figurent dans le Produit de travail de l'Accord, exclusivement pour les fins prévues en vertu du présent Accord.

13. c. Le PNUD accepte de mentionner le rôle et la paternité de l'ONG dans toute publication ou publicité ayant trait au travail entrepris en vertu du présent Accord ou de toute autre utilisation autorisée de la propriété intellectuelle de l'ONG, à condition que le PNUD ait obtenu l'approbation préalable de WWF de l'utilisation de son nom et de son logo conformément à l'article IV.5. De même, WWF doit reconnaître le soutien financier fourni par le PNUD dans toute publication ou publicité ayant trait au travail entrepris dans le cadre du présent Accord, avec l'approbation préalable du PNUD pour l'utilisation du nom et du logo du PNUD.

14. Les Parties doivent veiller à ce que toutes les questions qui ne sont pas expressément couvertes par la présente Lettre d'accord soient tranchées conformément aux dispositions appropriées du Document de projet et de ses révisions et conformément aux dispositions applicables des Règlement financier et Règles de gestion financière de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» et du PNUD.

15. Les modalités décrites dans la présente Lettre d'accord demeureront applicables jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'achèvement des Activités de l'ONG «**WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)**» conformément aux dispositions de l'appendice 2, ou jusqu'à la résiliation de la présente Lettre d'accord effectuée par écrit (avec



30 jours de préavis) par l'une ou l'autre des parties. Le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 continue de s'appliquer tant que l'ONG «WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)» continue de s'acquitter de ses obligations, sauf notification contraire donnée par écrit à celle-ci par le PNUD.

16. Tout solde de fonds non déboursés et non engagés après la fin des Activités doit être restitué au PNUD dans les 90 jours.

17. Tout amendement à la présente Lettre d'accord doit être établi par écrit, avec le consentement mutuel des parties.

18. Toute correspondance ultérieure concernant la présente Lettre d'accord, autres que les lettres d'accord signées et amendements y afférents, doit être adressée à

Monsieur le Représentant résidant du PNUD,  
Immeuble Losonia, Boulevard du 30 juin,  
B.P. 7248, Commune de la Gombe /Kinshasa - République démocratique du Congo

19. L'ONG «WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)» doit informer le Représentant résidant du PNUD de toutes les actions qu'elle entreprend dans le cadre de l'exécution des dispositions de la présente Lettre.

20. Le PNUD peut suspendre intégralement ou partiellement l'application du présent accord, moyennant un préavis écrit, dans le cas où des circonstances nouvelles mettraient en péril la bonne réalisation des Activités.

21. Tout différent entre le PNUD et l'ONG «WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)» découlant de la présente Lettre d'accord ou ayant trait à celle-ci qui ne pourrait être réglé par la négociation ou par tout autre mode de règlement sera soumis, à la demande de l'une ou l'autre partie, un tribunal d'arbitrage composé de trois membres. Chaque parti désignera un arbitre, et les deux arbitres ainsi désignés nommeront un troisième arbitre qui présidera le tribunal. Si, quinze jours après la désignation des deux premiers arbitres, le troisième arbitre n'est pas nommé, l'une ou l'autre partie pourra demander au Président de la Cour internationale de justice de nommer le troisième arbitre. Le tribunal établira son règlement intérieur, deux arbitres constituant le quorum à toutes fins, et les décisions seront prises sur accord de deux arbitres. Les dépenses afférentes au tribunal, évaluées par ce dernier, seront à la charge des deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et sans appel et aura force exécutoire pour les deux parties.

22. Si les dispositions qui précèdent recueillent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et renvoyer deux exemplaires de la présente Lettre à notre bureau. Votre acceptation constituera la base de la participation de l'ONG «WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)» à la réalisation du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

Pour le PNUD

Mohamed Abchir  
Représentant Résident Adjoint



Avenue Foch/Behagle, B.P. 465 Brazzaville

Date : 13/01/2016

Pour l'ONG «WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)»

Marc Languy  
Directeur Régional de l'Afrique Central

Date : 19-01-16

## MODELE POUR LA PRESENTAION DES ANNEXES

### Appendice 2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Numéro du projet : 4182  
Des Forets

Titre du projet : Catalysation de la Gestion Durable

Sur Le Site des Zones Humides Transfrontalières des Lacs Tele-Tumba (LTLT)  
Résultats attendus, WWF-RDC

**Résultat 1 :** Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre

**Cible annuelle :**

1. Le rapport sur les enquêtes biologique et socio-économiques devant permettre une meilleure connaissance de paysage forestier du LTLT est disponible;
2. Un protocole de la coopération transfrontalière relatif au paysage LTLT est signé;
3. La stratégie de gestion transfrontalière relative au paysage LTLT est élaborée

**Résultat 2 :** Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone

**Cibles annuelles :**

1. L'efficacité de gestion de la RNTN est évaluée ;
2. Le plan de gestion des réserves RNTN (Reserve naturelle du Triangle de la Ngiri) est mis à jour, celui de RTL (Reserve Tumba-Lediima) est produit, celui de Mabali est évalué.
3. Les unités communautaires de gestions (ou CLD : Comités locaux de développement) ont des capacités renforcés sur la gestion durable des ressources naturelles autour des réserves et des deux lacs (Lac Tumba et Maindombe)
4. Le personnel local de l'ICCN, CREF et les communautés sont formés sur la gestion participative des Aires protégées
5. Un système d'activités génératrices de revenu est mis en place en appuyant (techniquement et financièrement) les agriculteurs, éleveurs, apiculteur et pêcheurs
6. Les besoins en équipement de terrain et bureaux sont identifiés et l'équipement est acquis

**Résultat 3 :** Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées

**Cibles annuelles :**

1. Les capacités des responsables des aires protégées sont renforcées (pour les fonctions de conservation (surveillance de l'exploitation durable, mise en œuvre, réglementation, rapports, études et suivi, gestion participative et résolution de conflits);
2. Les capacités institutionnelles et opérationnelles pour le suivi et l'application de la loi relative à l'utilisation des ressources fauniques et la surveillance des marchés transfrontaliers de la viande de brousse sont améliorées

*Handwritten signature or initials in the bottom right corner.*



Travail devant être accompli par Le Fond Mondial pour la Nature, WWF-RDC

De manière synthétique, le travail ci-après sera accompli par le Fonds Mondial pour la Nature, WWF-RDC pour atteindre les résultats ci-haut. Il s'agit de :

**Par rapport au résultat 1 :**

**Cible annuelle 1 :** Le rapport sur les enquêtes biologiques (faunes et flores) et les études (enquêtes) socio-économiques devant permettre une meilleure connaissance de paysage forestier du LTLT est disponible:

Activité 1 : Mener les enquêtes socio-économiques à Ngiri

Activité 2 : Organiser l'atelier de validation de rapport d'enquêtes socio-économiques

**Cible annuelle 2 :** La stratégie de gestion transfrontalière relative au paysage LTLT est élaborée

Activité 1 : Elaborer la stratégie de gestion du paysage LTLT (Recruter un consultant)

Activité 2 : Organiser un atelier de validation de la stratégie de gestion de paysage LTLT

**Par rapport au résultat 2 :**

**Cible annuelle 1 :** L'efficacité de gestion de la RNTN est évaluée

Activité 1 : Evaluer l'efficacité de gestion de la RNTN, RTL et Mabali par outil SEG/Biopama

**Cible annuelle 2 :** Le plan de gestion des réserves RNTN (Reserve naturelle du Triangle de la Ngiri) est mis à jour, celui de RTL (Reserve Tumba-Lediima) est produit, celui de Mabali est évalué

Activité 1 : Elaborer le plan de gestion de RTL et évaluer le plan de gestion de Mabali

**Cible annuelle 3 :** Les unités communautaires de gestions (ou CLD : Comités locaux de développement) ont des capacités renforcés sur la gestion durable des ressources naturelles autour des réserves et des deux lacs (Lac Tumba et Maindombe)

Activité 1 : Sensibiliser et former les communautés locales en agriculture et pêche durables

Activité 2 : Organiser une formation des unités de gestion communautaires (Bikoro, Bobangi et Mpoka en planification/gestion, suivi-évaluation des micro-projets

**Cible annuelle 4 :** Le personnel local de l'ICCN, CREF et les communautés sont formés sur la gestion participative des Aires protégées

Activité 1 : Former le personnel local de l'ICCN, CREF et les communautés sur la gestion participative des Aires protégées

**Cible annuelle 5 :** Un système d'activités génératrices de revenu est mis en place en appuyant (techniquement et financièrement) les agriculteurs, éleveurs, apiculteur et pêcheurs

Activité 1 : Former et équiper les association communautaires aux activités génératrices de revenus (AGR) axées sur l'agriculture, la pêche et le petit élevage à Bobangi, Bikoro et Mpoka (4 micro-projets)

**Cible annuelle 6 :** Les besoins en équipement de terrain et bureaux sont identifiés et l'équipement est acquis

Activité 1 : Identifier les besoins en équipement de terrain et bureaux et procéder à l'acquisition en équipement

**Par rapport au résultat 3 :**

**Cible annuelle 1 :** Les capacités des responsables des aires protégées sont renforcées (pour les fonctions de conservation (surveillance de l'exploitation durable, mise en œuvre, réglementation, rapports, études et suivi, gestion participative et résolution de conflits)

*M  
For  
L'impact*

Activité 1 : Former le personnel local (sites du projet) de l'ICCN en gestion des conflits et suivi écologique

**Cible annuelle 2** : Les capacités institutionnelles et opérationnelles pour le suivi et l'application de la loi relative à l'utilisation des ressources fauniques et la surveillance des marchés transfrontaliers de la viande de brousse sont améliorées

Activité 1 : Recruter et Former les eco-gardes sur la lutte LEM[2] /LAB[1] avec l'approche SMART (Mabali);

Activité 2 : Appuyer les missions de lutte anti braconnage dans les AP de la RNTL en intelligence avec les communautés (y compris femmes, peuples autochtones)

Activité 3 : Vulgariser et sensibiliser le personnel local de l'ICCN ainsi que les communautés (y compris femmes, peuples autochtones) sur la loi sur la conservation de la nature

Activité 4 : Multiplication et distribution des posters sur l'utilisation durable des ressources naturelles

02  
20/10/2014

Appendice 3

Appendice 3  
3.1. Échéancier des activités, facilités et paiements

Plan de Travail Annuel et Budget 2016 (WWF)

BUDGET PLANIFIE Résultats attendus 2016	Indicateurs	ACTIVITÉS Planifiées	Cadre chronologique												Partie Respon sable	Sources de financement alloué au partenaire			
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source financement	Montant WWF (USD)		
<b>Résultat 1 : Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre</b> Cibles annuelles :																			
1.	Le rapport sur les enquêtes biologiques (faunes et flores) et les études (enquêtes) socio-économiques devant permettre une meilleure connaissance de paysage forestier du LT disponible :	Mener les enquêtes socio-économiques à Ngiri, dans la Réserve Communautaire du Lac Télé (RCLT)															WWF	FEM	29500
2.	La stratégie de gestion transfrontalière relative au paysage LTLT est élaborée	Organiser l'atelier de validation de rapport d'enquêtes socio-économiques.															WWF	FEM	8000
		Supervision du projet															WWF	FEM	9500

Handwritten signature and initials at the bottom right of the page.



BUDGET PLANIFIE Résultats attendus 2016	Indicateurs	ACTIVITES Planifiées	Cadre chronologique												Partie Respon sable	Sources de financement budget alloué au partenaire			
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source financement	Montant WWF (USD)		
		Elaborer la stratégie de gestion du paysage LTLT (Recruter un consultant)				x												FEM	29500
		Organiser un atelier de validation de la stratégie de gestion de paysage LTLT														x		FEM	10500
			<b>Total résultat 1</b>														87000		
			<b>Frais administratif résultat 1</b>														7830		
			<b>Total Résultat 1</b>														94 830		
<b>Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone</b>																			
<b>Cibles annuelles :</b>																			
1. L'efficacité de gestion de la RNTN est évaluée :	Nombre des communautés locales de développement structurées et formées.	Evaluer l'efficacité de gestion de la RNTN, RTL et Mabali par outil SEG/Biopanna																	
2. Le plan de gestion des réserves RNTN (Reserve naturelle du Triangle de la Ngrin) est mis à jour, celui de RTL (Reserve Tumba-Ledima) est produit, celui de Mabali est évalué.	Nombre d'agriculteurs, éleveurs apiculteurs, et pêcheurs formés et appuyés.	Identifier les besoins en équipement de terrain et bureaux et procéder à l'acquisition en équipement (la nature et détails seront spécifiés)																	
3. Les unités communautaires de	Rapports d'évaluation de l'efficacité de gestion de la RNTN, RTL, Mabali disponibles																		

5  






BUDGET PLANIFIE Résultats attendus 2016	Indicateurs	ACTIVITÉS Planifiées	Cadre chronologique												Partie Respon sable		Sources de financement budget alloué au partenaire	
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Source financement	Montant WWF (USD)		
sont identifiés et l'équipement est acquis		projets																
		Former et équiper les associations communautaires aux activités génératrices de revenus (AGR) axées sur l'agriculture, la pêche et le petit élevage à Bobangi, Bikoro et Mpoka (4 micro-projets)						x	x	x	x	x					WWF	FEM
			<b>Total Résultat 2</b>														265500	
			<b>Frais administratif résultat 2</b>														23895	
			<b>Total Résultat 2</b>														289 395	
<b>Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées.</b>																		
Cibles annuelles			Formuler le personnel local (sites du projet) de l'ICCN en gestion des conflits et suivi écologique															
1. Les capacités des responsables des aires protégées sont renforcées (pour les fonctions de conservation (surveillance de l'exploitation durable, mise en œuvre réglementation, rapports, études et suivi, gestion	Nombre de séances de formations sur les capacités institutionnelles et opérationnelles de conservation organisées au profit des agents des aires protégées et les communautés et rapports de formation	Formuler le personnel local (sites du projet) de l'ICCN en gestion des conflits et suivi écologique																
rapports, études et suivi, gestion	Nombre d'agents recrutés et formés et	Elaborer la stratégie pour la lutte contre le braconnage dans le paysage LTLT (Recruter un consultant)																
rapports, études et suivi, gestion	Nombre d'agents recrutés et formés et	Recruter et Former les eco-gardes sur la lutte LEM[2] /LAB[1] avec l'approche SMART (Mabali et RCLT)																
rapports, études et suivi, gestion	Nombre d'agents recrutés et formés et	Appuyer les missions de lutte anti braconnage dans les AP de la RNTL en																
			<b>Total Résultat 2</b>														15000	
			<b>Frais administratif résultat 2</b>														10000	
			<b>Total Résultat 2</b>														15000	
			<b>Frais administratif résultat 2</b>														37800	

Handwritten signature and initials in blue ink at the bottom right corner of the page.





BUDGET PLANIFIE Résultats attendus 2016	Indicateurs	ACTIVITÉS Planifiées	Cadre chronologique												Partie Respon- sable	Sources de financement budget alloué au partenaire	
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source financement	Montant WWF (USD)
<b>Total Résultat 3</b>																	
Frais administratif résultat 3																	
<b>TOTAL RESULTAT 3</b>																	
Totaux Résultats																	
Frais administratifs																	
Total budget																	
<b>Calendrier des paiements à effectuer par le PNUD</b>																	
Tranche 1 : 201 650 \$US (185000 + 9% frais administratif)																	
Tranche 2 : 125 677 \$US (115 300 + 9% frais administratif)																	
Tranche 3 : 163 500 \$US (150 000 + 9% frais administratif)																	
Versement prévu après la signature de deux parties																	
Versement prévu à partir de Mai 2016																	
Versement prévu à partir de Aout 2016																	

3.2. Sommaire de budget exécutoire et Echéancier de paiement (WWF)

CATEGORIE	Résultat 1 (USD)	Résultat 2 (USD)	Résultat 3 (USD)	PROJECT TOTAL (USD)
<b>Cout Projet</b>				
1. Cout Personnel	18 579	23 283	30 778	72 640

*[Handwritten signature and initials in blue ink]*



BUDGET PLANIFIE Résultats attendus 2016	Indicateurs	ACTIVITÉS Planifiées	Cadre chronologique												Partie Respon sable	Sources de financement budget alloué au partenaire		
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source financement	Montant WWF (USD)	
2. Les capacités institutionnelles et opérationnelles pour le suivi et l'application de la loi relative à l'utilisation des ressources fauniques et la surveillance des marchés transfrontaliers de la viande de brousse sont améliorées	rapport de formation	intelligence avec les communautés (y compris femmes, peuples autochtones)																
	Rapport de la stratégie pour la lutte contre le braconnage dans le paysage LTLT	Vulgariser et sensibiliser le personnel local de l'ICCN ainsi que les communautés (y compris femmes, peuples autochtones) sur la loi sur la conservation de la nature																
	Niveau de collaboration entre éco gardes et communautés locales (indicateur qualitatif)																	
	Niveau d'opérationnalisation de la base LAB d'Épena																	
	Type et nombre d'équipements achetés	Multiplication et distribution des posters sur l'utilisation durable des ressources naturelles																
	Niveau de connaissance des communautés de la loi sur la conservation de la nature et l'utilisation durable des ressources naturelles																	

*[Handwritten signature and initials]*

2. Activité directe	59 000	227 500	59 000	345 500
3. Voyage et transport	9 016	2 000	0	11 016
4. Communication	0	1 000	0	1 000
5. Cout associé au bureau	406	11 717	7 023	19 146
6. Appui fonctionnement bureau terrain	0	0	1 000	1 000
<b>Cout total</b>	<b>8 7 000</b>	<b>265 500</b>	<b>97 800</b>	<b>450 300</b>
7 - Frais de gestion	7 830	23 895	8 802	40 527
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>94 830</b>	<b>289 395</b>	<b>106 603</b>	<b>490 828</b>

**Remarque :**

1. Les dépenses de personnel peuvent se limiter aux traitements, indemnités et autres prestations, y compris le remboursement de l'impôt sur le revenu et les frais de déplacement occasionnés par l'affectation au projet, les frais de déplacement en mission à l'intérieur du pays ou de la région du programme et les frais de rapatriement. Le cout du personnel alloué au projet est inclus dans les activités (Appendice 3.2)
2. Des modifications peuvent être apportées à chaque section après délibération entre le PNUD et WWF-RDC, sous réserve qu'elles soient en conformité avec les dispositions du Descriptif de l'appui au programme ou du Document de projet et qu'elles soient considérées comme servant l'intérêt du projet.

3  




Appendice 4

MODÈLE DE RAPPORT DES DÉPENSES DU PNUD

Période \_\_\_\_\_

PRODUITS ESCOMPTEÉS POUR LE PROGRAMME DE PAYS et indicateurs avec cibles annuelles	ACTIVITÉS PRÉVUES <i>Dresser la liste de toutes les activités à entreprendre au cours de l'année en vue de l'obtention des produits</i>	Budget prévu		Paiements et dépenses		
		Description	Montant	Paiements reçus	Dépenses	Solde
Resultat 1						
Resultat 2						
Resultat 3						
		<b>Total</b>				